



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-40) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE
REGIONAL DU TOURISME PARIS ÎLE-DE-FRANCE

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9189H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 4 avril 2012 portant sur la création du service tourisme et la reprise en régie des activités de l'Office de tourisme ;

Vu les missions du Comité régional du tourisme Paris Île-de-France (CRT) qui visent notamment à accompagner les collectivités en matière d'ingénierie pour le développement du tourisme et des loisirs en Île-de-France ;

Considérant la démarche initiée par la Ville de Vincennes avec les partenaires publics et privés, membres du Comité consultatif du tourisme, pour développer le tourisme et les loisirs de la « Destination Vincennes » sur les prochaines années ;

Considérant la proposition d'accompagnement du Comité régional du tourisme Paris Île-de-France, matérialisée par une convention visant à définir les modalités du partenariat dans le cadre de la réflexion autour du développement touristique et des loisirs de la « Destination Vincennes » ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 09 décembre 2021,

DÉLIBÈRE

à la majorité (1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN,)

ARTICLE I : Approuve la convention de partenariat avec le Comité régional du tourisme Paris Île-de-France précisant notamment les modalités de prise en charge par le Comité régional du tourisme d'une participation au financement de l'étude à hauteur de 30 % du montant HT dès 2021.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé